

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

7 FOOD
Société Actions Simplifiées
au capital de 500 euros
Siège social : [REDACTED]
[REDACTED]
907 793 038 RCS ST DENIS

PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 29 JUIN 2024

L'An Deux Mille Vingt quatre,
Le vingt neuf juin,
A 15 heures,

Madame Sandrine NATIVEL
Demeurant au [REDACTED]
[REDACTED]

Associé unique et liquidateur de la SAS 7 FOOD,

Après avoir pris connaissance du rapport du liquidateur,

A pris les décisions suivantes :

- Rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation et sur le compte définitif de liquidation,
- Présentation du compte définitif de liquidation,
- Examen et approbation du compte définitif de liquidation,
- Répartition du solde de tout compte,
- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat,
- Constatation de la clôture de la liquidation,

PREMIERE DECISION

Mme Sandrine NATIVEL associée unique de la SAS 7 FOOD en liquidation, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur sur le déroulement et le résultat des opérations de liquidation, approuve l'ensemble de ces opérations et le compte définitif qui en résulte, faisant ressortir un mali de 881 euros (Huit cent quatre-vingt-un euros).

DEUXIEME DECISION

Mme Sandrine NATIVEL associée unique et liquidateur de la SAS 7 FOOD en liquidation, approuve l'ensemble des opérations de liquidation qu'il a réalisés en sa qualité de liquidateur de la Société ainsi que le compte définitif de liquidation, lequel fait ressortir un mali de 881 euros (huit cent quatre-vingt-un euros). L'associé unique a décidé de supporter personnellement le mali de liquidation.

TROISIEME DECISION

En conséquence, Mme Sandrine NATIVEL donne quitus de sa gestion au liquidateur et le décharge officiellement de son mandat, et constate la clôture de la liquidation de la SAS 7 FOOD dont la personnalité morale cesse d'exister à compter de ce jour.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal des décisions.

[REDACTED]